

## Campagne de bourses de lycée 2022-2023 est ouverte !



Vous pouvez effectuer votre [demande en ligne](#) sur le portail scolarité service du **30 mai au 6 juillet 2022** inclus et du **1er septembre au 20 octobre 2022** inclus avec votre compte Educonnect.

Avant de faire une demande, vous pouvez éventuellement vérifier si votre situation est susceptible d'ouvrir un droit à bourse pour votre enfant en utilisant [ce simulateur de bourse](#).

**Demande en ligne :**  
**(du 30/05 au 06/07 et du 01/09 au 20/10)**

Pour accéder au [portail Scolarité-Services](#), deux possibilités s'offrent à vous :

- **Se connecter avec votre compte unique EduConnect.**

[Guide de première connexion](#).

- **Se connecter avec FranceConnect :** le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte [impots.gouv.fr](#), ou [ameli.fr](#) ou identité numérique ([laposte](#)), ou [mobileconnectetmoi](#) (orange), ou [msa.fr](#)

Vous pourrez ainsi faire une demande de bourse pour votre enfant, récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives, et connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

**Demande en version papier :**

En cas d'incapacité d'effectuer votre demande de bourse en ligne, vous pouvez demander la version papier auprès de l'Intendance du lycée.

**En cas de doute**, nous vous invitons à contacter le secrétariat d'Intendance, ou pour des situations particulières, Mme ANDERSEN, assistante sociale.

**N'attendez pas le dernier moment pour retourner votre dossier.**

La décision vous sera adressée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2022-2023.